

Département de la Seine-Maritime
SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE TRAIT-YAINVILLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

8.3. Annexes sanitaires

Révision des POS	Arrêt du PLUi	Enquête publique du PLUi	Approbation du PLUi
19 avril 2005	22 mai 2012	Du 18 février 2013 au 21 mars 2013	29 mai 2013
Modification simplifiée n°2 du PLUi			10 octobre 2016

Département de la Seine-Maritime
SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE TRAIT-YAINVILLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**8.3. Annexes sanitaires /
Règlement de service Eau, Assainissement collectif
et non collectif de la CREA du 20.12.10**

Révision des POS	Arrêt du PLUi	Enquête publique du PLUi	Approbation du PLUi
19 avril 2005	22 mai 2012	Du 18 février 2013 au 21 mars 2013	29 mai 2013
Modification simplifiée n°2 du PLUi			10 octobre 2016

Sommaire

1. Notice sur l'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets

NOTICE SUR L'EAU POTABLE, L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES DECHETS

LES RESEAUX TECHNIQUES URBAINS

L'eau et l'assainissement font partie des compétences CREA.

Concernant la commune du Trait la gestion du service se fait par affermage auprès de la Lyonnaise des Eaux.

Concernant la commune de Yainville, le service est géré en régie directe. La Lyonnaise des Eaux intervient uniquement pour l'entretien du réseau d'eau et d'assainissement par le biais d'un contrat de prestations de services.

Origine de la ressource

L'eau est puisée dans la nappe de la craie du Pays de Caux.

1 - L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- au Trait, par le puits situé rue Gallieni, d'une profondeur de 114m.
- à Yainville, l'eau est captée par un forage réalisé en 2002 et interconnecté avec le réseau du Trait. Ce puits descend à 32,5 m
L'ancien puits d'une profondeur de 22 m est gardé en état de fonctionnement éventuel

Captage

Le Trait

Il existe un captage protégé relevant de la servitude AS1_:

- Captage (face à l'école) la Neuville / Indice BRGM 991X0122 / Arrêt préfectoral du 19 septembre 2000

Et un autre abandonné :

- Captage au lieu dit « Le nouveau Trait » / Indice BRGM 991X0021 / Abandonné

Yainville

Il existe deux captages protégés relevant de la servitude AS1 :

- Captage de la « centrale électrique » Gagnel (ou au lieu-dit « Le marais ») / Indice BRGM 992X0068 / Arrêt Préfectoral du 14 janvier 1985
- Captage « Yainville Nouveau » / Indice BRGM 992X0215 / Arrêt Préfectoral du 10 décembre 2003

Protection des captages du Trait et de Yainville

En matière de protection du captage d'eau potable, et la gestion des eaux pluviales, il est prévu de séparer les eaux de ruissellement générées par le sous Bassin versant urbain de l'extrémité Nord-Ouest du Bourg qui est sous l'emprise du Périmètre de Protection Rapproché (PPR) du captage. Afin de prévenir toute pollution accidentelle, ces eaux feront l'objet d'un traitement dans un bassin de décantation avec un débit de fuite à proximité du captage.

Les eaux de ruissellement provenant du sous Bassin Versant du Val des noyers, qui sont hors du PPR, seront dirigées vers les fossés du Marais à l'extrémité Nord Ouest du PPR

Réseaux d'adduction et de distribution

La Lyonnaise des Eaux est responsable de l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable.

La commune est propriétaire de la totalité des ouvrages et détermine les programmes de travaux nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le Trait

Le réseau d'eau potable comprend 3 réservoirs, soit une capacité de stockage de 1 150m³.

Conformément à la réglementation qui prévoit la suppression des branchements en plomb à l'horizon 2013, la Ville a anticipé le renouvellement des 790 branchements et les délais seront respectés. Le fermier, la Lyonnaise des Eaux, dans le cadre de son contrat assure cette obligation à raison de 100 suppressions par an.

Yainville

Le réseau d'eau potable comprend 2 réservoirs, d'une capacité totale de 700 m³, et 541 branchements.

Qualité de l'eau distribuée

Le Trait

L'Agence Régionale Sanitaire (ARS) a réalisé 19 prélèvements en 2009 : la qualité de l'eau du Trait est considérée comme bonne. Cette qualité permet de limiter le traitement avant distribution à une simple désinfection au chlore.

Mesures	Résultats	Norme Minimum	Norme Maximum
Température	20°C		25°C
pH	7,2 unité pH	6,5	9
Chlore	0,44mg/l	0,35mg/l	

Nitrates	15,1mg/l		50mg/l
Bactéries	0		0

Par ailleurs, la Ville a mis en place en 2004 un système de surveillance des matières en suspension dans l'eau distribuée de manière à couper automatiquement les pompes du forage en cas de problème.

Yainville

Le rapport de synthèse des analyses effectuées en 2009 par la ARS fait état d'une "eau de très bonne qualité bactériologique et chimique".

Les projets

Le Trait

Les travaux en cours sont les suivants :

- Mise en place d'un bassin de protection du captage contre les pollutions accidentelles (rue Gallieni),
- renouvellement du réseau, afin de limiter les fuites,
- un système télé relève de compteurs vient d'être achevé permettant un suivi rationnel de l'utilisation de la ressource en eau et limiter la surconsommation.

Yainville

Les travaux en cours sont les suivants :

- Remplacements des capteurs pour la mise en place de la radio relève,
- Extension du réseau,
- Etude diagnostic du réseau afin d'améliorer le rendement.

2 - L'ASSAINISSEMENT

Les prescriptions du règlement de service d'assainissement de la CREA du 20 décembre 2010 ont été prises en compte dans le règlement écrit.

Organisation du réseau

Comme pour l'eau potable, la Lyonnaise des Eaux est responsable de l'exploitation du service de collecte et de traitement des eaux usées.

La longueur du réseau est de 34 km au Trait et de 15 km à Yainville.

Le réseau de chacune des communes est de type séparatif, mais pas en totalité. Il l'est à 70% à Yainville.

L'assainissement collectif (AC)

Après collecte par le réseau d'assainissement, les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration, puis rejetées dans la Seine après traitement.

Le Trait

La station, d'une capacité de 11 000 équivalent habitants (7 400 utilisés), traite environ 220 000m³ d'eau par an. Performante, elle génère des boues de bonne qualité qui sont valorisées par épandage agricole contrôlé.

Yainville

La station a été construite en 1974 : elle est d'une capacité de 2500 équivalent habitants.

L'assainissement non collectif (ANC)

Ces installations sont contrôlées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CREA.

La part des usagers concernés par l'ANC ne représente que 2% de l'ensemble du territoire Le Trait Yainville, soit environ 60 habitations.

A compter de 2012, un contrôle de l'existant de l'ANC sera réalisé. Ce chiffre de 60 passera à 45 habitations.

L'assainissement pluvial

Au Trait, la Lyonnaise des Eaux a pour mission le contrôle de l'intégralité des branchements assainissement des particuliers dans le but de localiser et éliminer les raccordements d'eaux pluviales sur le réseau d'assainissement, et donc de diminuer les coûts de fonctionnement de la station d'épuration.

Yainville compte 2750 ml de réseau unitaire de diamètre allant de 150 à 600mm.

Les projets en cours

Le Trait

Un certain nombre de travaux sont en cours de réalisation :

- Assainissement quartier Bucaille,
- extension du réseau vers l'ancien site NSF,
- contrôle des branchements chez les particuliers,
- mise à jour du zonage d'assainissement du Trait et de Yainville.

Concernant la zone d'activités, un groupe de travail débat et oriente le futur d'après le diagnostic réalisé dans le cadre d'une étude sur la gestion collective des déchets industriels. Pour chacun des scénarii proposés, un cahier des charges sera établi par le bureau d'études ; les entreprises et la collectivité pourront ensuite passer à la mise en œuvre des actions.

Yainville

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'arrêté d'autorisation.

Actuellement en réseau unitaire, une mise en séparatif d'une quarantaine de branchements et la réhabilitation de 8 kilomètres de réseaux permettra d'améliorer l'hydraulique de la station d'épuration.

3 – LES DECHETS

Compétences et orientations générales

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les compétences de collecte et de traitement des déchets ainsi que la gestion des déchetteries sont détenues par la CREA.

Sur Le Trait et Yainville, les déchets ménagers et recyclables sont collectés par des prestataires privés à raison de :

Sur Le Trait :

- 2 fois la semaine pour les ordures ménagères,
- 1 fois la semaine pour le verre,
- 1 fois la semaine pour les déchets recyclables.

Sur Yainville :

- 1 fois la semaine pour les ordures ménagères,
- 1 fois la semaine pour les déchets verts d'avril à octobre.

La collecte du verre se fait en apport volontaire.

Système de traitement

L'ensemble des déchets collectés sont dirigés principalement vers le site VESTA du SMEDAR situé à Grand Quevilly. Certains déchets dangereux ou voués à l'enfouissement sont dirigés vers des centres de traitement agréés.

Le SMEDAR (Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen) a été créé en mars 1999.

Le SMEDAR est un syndicat mixte qui regroupe exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (syndicats de communes, communautés d'agglomération, communautés de communes).

164 communes, soit près de 600 000 habitants, sont associées au sein de cette structure intercommunale pour apporter ensemble des solutions au traitement et à la valorisation des déchets. Elle constitue un établissement public.

Une décharge municipale était exploitée par la ville du Trait jusqu'en 1999. La fermeture a eu lieu conformément à la législation et selon les recommandations de l'arrêté préfectoral. L'étude de réhabilitation de cette décharge a été réalisée et validée par un hydrogéologue agréé. Les travaux sont programmés.

Le suivi du traitement des déchets

Le Pôle Traitement des Déchets de la CREA édite chaque année un rapport d'activités pour le suivi et l'évaluation du service de collecte et de traitement des déchets. Ce rapport est rendu public.

Le matériel de pré-collecte

La collecte en porte-à-porte s'effectue avec des camions spécifiques bi-compartmentés ou non.

Le réseau des déchetteries

Le territoire intercommunal est pourvu d'une déchetterie située sur la zone du Malaquis au Trait. Depuis le 1^{er} janvier 2010, cet équipement est en réseau avec les autres déchetteries du territoire de la CREA.